



# REGLEMENT INTERIEUR Des Accueils de Loisirs (Année scolaire 2010/2011)

Accueil Péri-scolaire  
« LES OURSONS »

## 1 - CARACTERISTIQUES GENERALES DES STRUCTURES PERISCOLAIRES

### **GESTIONNAIRE :**

MAIRIE DE PONT-A-MARCQ

Place du bicentenaire

59710 Pont-à-Marcq

☎ : 03 20 84 80 80 – Fax : 03 20 84 84 10

mairie@pont-a-marcq.fr

**Responsable :** Monsieur le Maire, Monsieur CAMBIER

### **LIEUX :**

*Pour les maternelles :* Groupe Philippe-Laurent Roland  
8 avenue François Mitterrand

*Pour les primaires :* Mairie Annexe  
Rue de la Planque

### **STRUCTURE :**

ALAE (Accueil Loisirs Associé aux Ecoles)

ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Maire Adjoint délégué : Mme Marie-Paule RAUX

Directeur de l'accueil péri-scolaire : M. Raison Arnaud

Directrice adjointe Mme Broutin Valérie

☎ : 03 20 34 23 01

[lesoursosdepam@yahoo.fr](mailto:lesoursosdepam@yahoo.fr)

### **PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :**

Ministère de la jeunesse et sport de Lille : N° d'agrément : 0590124CI000109

CAF de Lille (soutien financier dans le cadre du contrat enfance)

## 2 – L'ALAE : Accueil Loisirs Associé à l'École

### a) DEFINITION, FINALITE :

L'Accueil de Loisirs Associé à l'École a pour mission d'accueillir les enfants scolarisés de l'école maternelle et primaire durant le temps périscolaire. L'accueil est personnalisé en fonction du moment et du besoin de chacun.

Ainsi l'équipe d'animation propose aux enfants inscrits, des activités ludiques et pédagogiques en corrélation avec le projet pédagogique et éducatif de la structure. L'équipe est aussi à l'écoute et à disposition des parents. Elle fait le lien entre la famille et l'équipe enseignante.

### b) CAPACITE D'ACCUEIL (ateliers et activités de loisirs) :

	<b>Maternelle</b>	<b>Elémentaire</b>
<b>Matin</b>	30	42
<b>Midi</b>	/	70
<b>Soir</b>	20	28

### c) JOURS ET HEURES DE FONCTIONNEMENT :

Accueil tous les jours en période scolaire :

- ☼ Le matin : de 7h30 à 8h45
- ☼ Le soir : de 16h20 à 18h45

### d) LE PERSONNEL :

- ☼ **1 Directeur** : Diplômé Licence Professionnel Intervention Sociale
- ☼ **1 Adjointe** : Diplômée, BEATEP
- ☼ **Des animateurs** : 6 animateurs diplômés ou en cours de formation
- ☼ **4 professeurs des écoles** : qui assurent certains ateliers du midi

### Rappel de la législation en vigueur :

ALAE :

- 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans

### e) JOURNEE TYPE :

<i>HORAIRE</i>	<i>DEROULEMENT</i>
7H30-8H45	Accueil échelonné et personnalisé Réveil en douceur (jeux calmes, histoires...) Jeux libres
12H00-12H45 12H45-13H20	Diverses animations proposées en deux services (atelier sportif, activité plastique, informatique...)
16H30-18H45	Goûter équilibré, activités et jeux libres et animations encadrés par l'équipe pédagogique
18H45	Fermeture de l'accueil périscolaire

### f) LES LOCAUX :

Le matin et le soir, les enfants du Primaire sont accueillis dans la Mairie Annexe pendant la durée des travaux d'extension de la garderie.

Les plus petits seront accueillis dans la salle de jeux de l'école maternelle.

### g) TARIF

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial en vigueur pour une année scolaire.

Nous vous rappelons que tout quart d'heure commencé est dû.

<b>Quotient Familial</b>	<b>Tarif à l'heure garderie</b>
<b>Inférieur à égal 500</b>	1,07
<b>De 501 à 793</b>	1,60
<b>De 793 à 1102</b>	2,34
<b>Supérieur à 1102</b>	2,65
<b>Tarif extérieur</b>	3,1

### h) L'INSCRIPTION

#### CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Les inscriptions et paiements s'effectuent par les parents en mairie annexe aux horaires indiqués.

La facture est désormais effectuée en fin de mois en fonction du nombre d'heures de présence de l'enfant au cours du mois précédent. En cas de non-paiement et après avertissement, un titre exécutoire sera adressé aux familles.

Nous vous rappelons que les enfants de Pont-à-Marcq ainsi que les enfants dont les deux parents travaillent sont prioritaires.

#### PIECES A FOURNIR :

- Les documents fournis dûment remplis (fiche sanitaire et de renseignement, l'autorisation d'hospitalisation)
- Un certificat de scolarité
- Copie de la carte de sécurité sociale

- Attestation d'assurance extrascolaire qui couvre l'enfant
- La carte de quotient familial délivré par la CAF
- Le présent règlement signé
- Numéro d'allocataire CAF et bons vacances ou autres (MSA...)

Rappel : le dossier d'inscription ainsi que l'ensemble des pièces sont obligatoires.

### **i) VETEMENTS OBJETS PERSONNELS**

Les vêtements et sac doivent être marqués du nom de l'enfant. Les objets personnels de valeur ne sont pas conseillés. L'accueil « les oursins » décline toute responsabilité en cas de perte. Les objets dangereux sont strictement interdits.

### **j) MALADIES ACCIDENTS :**

⊗ Les enfants malades ne peuvent être accueillis.

Pour les enfants ayant un traitement médical, il leur sera administré uniquement avec un certificat médical.

⊗ En cas de maladie survenant durant l'accueil périscolaire, le responsable appelle les parents et décide ensemble de la conduite à tenir.

EN CAS D'ACCIDENT GRAVE, il est fait appel en priorité aux services d'urgence, pompiers, SAMU. Le service de protection maternelle et infantile sera averti dans les 24 heures par la direction.

### **k) DEPART DES ENFANTS :**

Les enfants pourront quitter l'accueil uniquement avec les personnes autorisées, mentionnées lors de l'inscription entre 16h30 et 18h45. Toute autre personne doit être munie d'une autorisation écrite d'un parent (ou du représentant légal) et présenter une pièce d'identité. Les parents doivent alors prévenir le responsable du centre.

En cas de retard les parents doivent prévenir le plus rapidement possible le personnel. En cas de retards répétés nous serions dans l'obligation de refuser l'enfant durant le temps périscolaire.

### **l) INDISCIPLINE :**

En cas d'indiscipline, nous nous réservons le droit de ne plus accepter l'enfant après avoir prévenu les parents.

.....

### **Bulletin à signer par le représentant légal de l'enfant et à retourner à l'Accueil**

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Nom de l'enfant :** .....

**A :** .....,

**Le :** .....

**Signature :**